Image not found or type unknown

Petite copropriété sans syndic

Par **jgt**, le **22/06/2015** à **18:04**

J'envisage d'acheter un appartement dans une petite copropriété sans syndic (donc pas d'assemblées generales)il y a cependant un reglement de copropriété
Est-ce un probleme ? dois-je exiger qu'un syndic soit désigné avant d'acheter?

Par **domat**, le **22/06/2015** à **18:34**

bjr,
c'est un problème puisque un syndic est obligatoire dans une copropriété, syndic qui est en charge de la gestion et de l'entretien des parties communes (assurances, règlement des factures pour les parties communes.....).
vous pouvez mettre effectivement dans les conditions suspensives la nomination d'un syndic par l'A.G. des copropriétaires.
mais cela ne réglera les éventuelles problèmes antérieures à la nomination.
donc achat à éviter.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés